



AVIS D'ATTRIBUTION

Référence consultation : MAPA 200911 BRUITPARIF

Procédure adaptée

1 - Identification du pouvoir adjudicateur qui passe le marché

Correspondant : Monsieur le Président, BRUITPARIF, 9 impasse Milord, 75018 PARIS

2 - Objet du marché et procédure de passation :

«Refonte du site internet www.bruitparif.fr. »

La prestation concerne la refonte du site internet <http://www.bruitparif.fr>.

Il s'agit d'un marché passé selon la procédure adaptée, en application de l'article 10 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005, relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics.

3 - Critères de jugement des offres :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

<i>Libellé</i>	<i>%</i>
1. Valeur technique	70
2. Prix des prestations	30

La valeur technique de l'offre (70 % de la note finale) est analysée à partir :

- Conformité de la solution technique au cahier des charges ;
- Capacité de conseil sur les plans fonctionnel, graphique et ergonomique ;
- Pertinence de la méthodologie, qualité des intervenants et des références.

Le prix des prestations (30 % de la note finale) est analysé à partir de la décomposition du prix global selon la méthode de notation suivante :

$$N = 30 \times (P_o / P)$$

N est la note après application de la formule,

P_o est le prix de l'offre la moins disante,

P est le prix de l'offre analysée.

4 - Attribution du marché

Date d'attribution : 15 février 2010

Nombre d'offres reçues : 5

Nom et Adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué :

Diagraphe, 6 rue Léonce Mailho, 17000 La Rochelle

Informations sur le montant du marché : 64 450 € HT

Date de l'envoi du présent avis d'attribution : 15 mars 2010